

***Journée d'information départementale
"Gestion de l'eau à l'échelle des bassins
versants : que fait-on des eaux
pluviales?"***

Synthèse de la journée par

Bernard GAUD
Directeur de la Communauté de Communes
de l'Agglomération Annemacienne et
Président de la Communauté de Communes
du Genevois

Mesdames, Messieurs, nous voilà totalement convaincus - je pense - du bien fondé de la gestion de l'eau par bassin versant et de la place de choix que doit y trouver l'eau pluviale.

Dès la première heure, Gérard MAURE, Maire de Thyez, Ernest NYCOLLIN, Président du Conseil Général de Haute-Savoie, Christian MONTEIL, Président de l'Association des Maires de Haute Savoie et Jean-Claude REYNAUD, Président du syndicat du pays de la Côte et du Redon et Maire de Cervens, nous ont rappelé les dangers et les risques que comporte la politique d'accélération des flots et le virage qui s'opère en ce moment dans les têtes.

A la fin de son exposé, Jean-Claude REYNAUD, en tant qu'élus tenant les cordons de la bourse, a mis particulièrement l'accent sur la difficulté de mise en œuvre de cette politique, compte-tenu de la lourdeur administrative et des engagements financiers sur le long terme, thème important sur lequel je reviendrais à la fin de cette synthèse.

Philippe DUPONT, de l'Agence si bien nommée de bassin, a bien montré l'unicité du cycle de l'eau – Eau de la pluie, eau qui ruisselle, eau qui s'infiltré, eau qui transporte, eau qui humidifie les zones humides – les liens entre toutes ces formes de l'eau et qu'il a appelé les infrastructures naturelles ont été souvent contrées. Dans sa présomption, l'homme a voulu domestiquer l'eau. Aujourd'hui il se rend compte qu'il faut plutôt l'accompagner, apprendre à vivre avec, en liant la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, en recherchant le consensus autour de l'eau par la concertation des acteurs et en ayant un soucis plus grand des milieux aquatiques.

"Gérer l'eau c'est gérer le territoire", et inversement.

Autrement dit : SAGE, Contrats de rivière, SCOT, PLU : même combat.

Elodie BRELOT du GRAIE a détaillé les impacts des différentes attitudes de l'homme vis à vis de l'eau :

- Modification du bilan hydrologique (imperméabilisation)
- Modification des temps de réponse (chenalisation, canalisation)
- Modification des apports en nutriments dans les milieux

Elle a également souligné l'effet synergique de ces différents impacts. Le schéma en rond des impacts de l'urbanisation sur le milieu aquatiques devrait, me semble-t-il, être affiché dans tous les bureaux des aménageurs et urbanistes des villes.

Les chiffres annoncés, relatifs à la pollution des eaux pluviales sont impressionnant, surtout si l'on admet qu'elle arrive par "bâchées" soumettant le milieu naturel à des stress très importants. Il en est

de même des causes de pollution d'eau de baignade, constatant que la première cause est l'eau de pluie.

Elodie BRELOT a ensuite défini plusieurs échelles de travail : le bassin versant, le système d'assainissement global, le ou les systèmes urbains (une ZAC par exemple). On constate que chaque échelle d'intervention a une influence directe sur l'autre. Les solutions pratiques qu'elle a donné consistent à gérer prudemment l'eau à l'amont de la ville et à essayer de la retenir au plus près de la production dans la ville.

Le plus important, me semble-t-il, c'est sa proposition de retenir un système hiérarchisé qui, en fonction des intensités de pluie, permet d'abord de tout traiter, puis d'accepter des surverses et mises en charge contrôlées, pour ensuite accepter une détérioration du milieu mais en gérant l'inondation, pour enfin se préoccuper de la seule protection des personnes.

Il est loin le temps où la sacro-sainte pluie décennale servait de sésame à toute étude et à toute autorisation.

C'est dans ces échelles que toutes les techniques alternatives de gestion de l'eau pluviale trouvent leur place.

Jean-pierre LESTOILLE de la DDAF de Haute-Savoie, nous a rappelé la législation et l'apport extraordinaire de la loi de 1992 en matière d'eau.

La MISE, dont il est responsable, me paraît être un instrument fondamental du progrès en attendant, et je lui ai déjà dit plusieurs fois, un ministère de l'eau comme j'en ai connu un en Algérie autrefois, qui en toute indépendance pourrait chanter tous les couplets de cet hymne que devrait être "L'eau patrimoine de la nation".

Il a rappelé la procédure de zonage à mettre en œuvre tant pour l'eau usée que pour l'eau pluviale.

Le lien entre SAGE, SCOT, PLU pour utiliser le jargon technocratique est essentiel et il faut le redire, dans tout aménagement, l'eau est une des contraintes mais aussi une des chances fondamentales.

Et l'on pourrait dire non pas "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme" mais :

"Gestion du territoire sans gestion de l'eau, n'est que ruine de notre environnement" ou :

"Urbanisme sans gestion de l'eau n'est que ruine du territoire".

Et la transition a été toute trouvée avec Bernard CHOCAT. Lui, c'est un chercheur, donc il a prêché un peu pour sa paroisse en insistant sur la nécessité des études et sur la portion congrue qui leur est encore trop souvent réservée. Je crois qu'il nous a dit une chose fondamentale et auquel je crois beaucoup, en politique comme en technique : "Pour qu'un projet aboutisse, il faut d'abord que le concept général soit clair, compris et partagé par tous". Ainsi l'on peut choisir les bons outils, en gardant constamment à l'esprit le but atteindre. Ca évite également de partir dans toutes les directions et de s'arrêter en route.

Et si le concept est clair pour tous, c'est justement qu'il a été éclairé, expliqué, discuté, avec des arguments convaincants et de nature à emporter le consensus.

Et pour dire des choses étayées, il faut :

- faire des mesures,
- faire un suivi dans le temps,
- étudier les milieux récepteurs pour définir les impacts que l'on accepte de lui faire subir ou de ne pas lui faire subir,
- accumuler l'information pour vérifier les choix de départ et si nécessaire les corriger

Là encore, on sort de l'application stricte d'une circulaire, pour se conformer à la réalité du terrain, aux choix sécuritaires faits par les élus et les décideurs, pour juger du résultat sur le milieu et sur la vie des hommes qui habitent le territoire et sur leur perception de leur environnement hydrique.

C'est fort de toutes ces bonnes paroles que nous sommes allés manger pour écouter ensuite diverses expériences :

- Celle de LA CLUSAZ où, pour faire face à un problème grave de sécurité des personnes, en partie généré par une urbanisation intempestive, la ville de la Clusaz a pris la décision d'interdire toute construction pendant un an afin de mieux connaître la situation. Ainsi, suite aux études, de nombreux travaux ont eu lieu tel le recalibrage, la construction de bassins, de rétentions à la parcelle. Cette démarche a donc permis de mettre en place des solutions viables.

Cette expérience montre donc l'intérêt du partenariat, de la connaissance des problèmes, de la concertation, du consensus, mais aussi la nécessité de définir et mettre en œuvre l'entretien des ouvrages.

- Celle de St JORIOZ où, à partir du constat mesuré de la pollution d'une zone de captage par de l'eau de voirie, ils ont recherché les solutions pour y remédier, en développant le message fort de la prise de conscience de l'artificialisation des têtes de bassin. Observation, mesures, modélisation, ... Bernard CHOCAT a sûrement été émerveillé de voir ses idées déjà mises en pratique. Il faut dire que Philippe MARTIN est responsable d'un bureau d'étude, il avait donc compris 5 sur 5 le message depuis longtemps. Il s'agit d'un bel exploit que d'arriver à mettre en évidence une pollution sur un pompage dans un grand lac et de donner ainsi aux élus, les moyens de prendre les décisions nécessaires.
- Celle de THONON : cette ville, qui semble avoir longtemps connu des difficultés pour mettre en place son POS, a finalement su y intégrer l'eau, comme thème majeur. La mise en place d'un observatoire du cycle de l'eau dans cette ville est une initiative intéressante, surtout lorsqu'on sait que Thonon, certes grande capitale du non moins grand Chablais, reste cependant une ville moyenne. Elle a manifesté là une volonté forte : télémessure, télégestion, modélisation, SIG, tout a été mis en œuvre pour proposer un schéma directeur d'assainissement respectant toutes les règles du zonage telles que prévues par la loi.

En apothéose, Didier LARUE a bien situé et mis en valeur l'atout paysager des eaux pluviales si l'on sait les apprivoiser et les intégrer au démarrage d'un projet.

Alors voilà :

- les concepts bien clairs dans notre tête,
- les outils tous bien rangés dans nos cartables et prêts à être dégainés,
- les mesures consciencieusement réalisées et archivées,

nous pouvons repartir le cœur tranquille au devant de nos eaux pluviales communales ou intercommunales, pour entamer avec elles, le dialogue scientifique et passionné des amoureux de l'eau.

Oui, Mesdames, Messsieurs, Rêvons ! Car il faut de grands rêves pour qu'il y ait ensuite de grandes réalisations.

Mais n'oublions pas une chose : après les concepts et les projets, pour avancer, il faut les montages administratifs et les finances qui les accompagnent.

Puisque nous venons de parler toute la journée de Bassin Versant, il semble qu'une procédure évidente soit le contrat, si malheureusement nommé "de rivière", alors qu'il devrait plutôt porter le nom de "contrat de Bassin".

Bien évidemment, quand avec tout l'enthousiasme de cette journée, on a convaincu les techniciens, les administratifs et les élus de l'utilité de la gestion par bassin versant, vient alors le moment de leurs donner les moyens de se mettre au travail.

Un contrat, pour un bassin versant, ça met du temps à se réaliser ; en tous cas, plus d'une année. Si on signe un document avec le seul engagement de l'annualité budgétaire, on réalise ainsi un simple budget et non pas un contrat pluriannuel, lequel nécessite fidélité et respect dans le temps.

C'est un peu la triste constatation que je fais, moi qui suis un fervent partisan de cette politique négociée, partagée, intégrative autour de l'eau. En effet, on fait un beau contrat avec beaucoup de fiches et de photos, puis l'on s'engage, en écrivant tous quelque part que cet engagement se prend. Je trouve que parfois ce n'est plus "du Jeu" comme diraient les enfants.

Je ne voudrais pas être pessimiste, mais, puisque le bassin versant est la base de la politique de l'eau, le contrat de bassin (et non de rivière) devient donc la base de nos rapports.

Arrêtons de le maltraiter, de le faire évaluer sans cesse, lui cherchant tous les défauts possibles ; mettons le au point sérieusement et tous ensemble signons ensuite sans réserve et engageons nous à payer sur la durée.

Pourquoi, un contrat pluriannuel, ne serait-il pas une dépense obligatoire dans le budget ?

Alors, VIVE le bassin versant !

OUI à une politique contractuelle du bassin versant mais fiable et pérenne.

NON aux aléas administratifs et financiers qui laissent les élus sans solutions.

Quant aux eaux pluviales, je crois qu'aujourd'hui c'est clair :

1. Il faut leur faire une juste place dans l'urbanisme et donc les intégrer au début des procédures de SCOT, PLU ...
2. Les observer à toutes les échelles de la météorologie
3. Utiliser au maximum les infrastructures naturelles
4. Prévoir le dépassement des installations que l'on construit
5. Les retenir au maximum au niveau de la parcelle
6. Traduire cela dans le règlement d'assainissement
7. Faire attentions aux modes, il n'existe pas de solution unique (le bassin de stockage n'est pas la panacée dans toutes les situations).

Je vous remercie de votre attention.